

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 14 novembre 2022, à 20h00, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : MM Patrick Bacon, Alain Fradette, M. Gérald Ruel conseillers, Mmes Valérie Simard, Chantale Gagné et Mme Jocelyne Bérubé, conseillères.

Absents : M. Gérard Grenier, maire

Les membres présents forment le quorum; la séance est présidée par Mme Chantale Gagné, maire-suppléant.

M. Mario Lavoie, directeur général par intérim, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 par Mme Chantale Gagné, maire-suppléant.

2022-11-256 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022
4. Approbation des comptes
5. Règlements d'urbanisme adoption :
 - 5.1. Règlement no 220-2022 modifiant le règlement zonage no 48-2002
 - 5.2. Règlement no 223-2022 modifiant le règlement zonage no 48-2002
6. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021
7. Période de questions réservée au public (10 minutes)
8. Embauche d'un directeur général /greffier/ trésorier
9. Projet Aménagements pour ainé(e)s dans les parcs – Reddition de compte - PRIMADA
10. Alimentation en eau parc maisons mobiles – Décompte des couts N°11
11. Rang des Pionniers (phase 1) – Réception définitive des travaux
12. Projet Serres Nordiques 365 – Entente intermunicipale / Albertville/ Causapsca/ Lac-au-Saumon
13. Demande d'autorisation à la CPTAQ - Lot 3 413 956
14. OMH – Approbation révision budget 2022
15. Permis de lotissement - Chemin des Huards modification de l'emprise (chemin privé)
16. Appel d'offres regroupé MRC – Scellement fissures, rapiéçage mécanisé et lignage
17. Correction du drainage au terrain de baseball
18. Modules pour glissades dans le parc du Centenaire
19. Biblio du Bas-St-Laurent - Cotisation annuelle 2023-2024
20. Factice Construction d'Équerre Inc. – Garage - entrepôt dans le parc
21. Divers
 - 21.1. Autorisation pour un ponts payants – Guignolée 1er décembre 2022
 - 21.2. Date de la séance du conseil pour l'adoption du budget 2023 et PDI (20 décembre 2022 19h00)
22. Rapport des comités
23. Période de questions réservée au public (10 minutes)
24. Levée de la séance

ADOPTÉE

2022-11-257 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 OCTOBRE 2022

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2022-11-258 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et unanimement résolu

d'accepter la liste des comptes pour la période du mois d'octobre 2022 qui totalise 1 023 769.76 \$, plus 25 925.76 \$ pour les salaires.

ADOPTÉE

2022-11-259 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 48-2002

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon est régie par le *Code municipal* (RLRQ, chapitre C-27.1) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 48-2002 de la Municipalité de Lac-au-Saumon a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que la municipalité doit modifier son règlement de zonage aux fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia modifié par le règlement numéro 2021-07, entrée en vigueur le 20 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'en assurer la concordance au plan d'urbanisme, en cours de modification;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité désire apporter diverses modifications à son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande visant à ce que le règlement contenant les dispositions prévues dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de n'a été reçue;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 8 août 2022;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 220-2022 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2022-11-260 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 223-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 48-2002

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon est régie par le *Code municipal* (RLRQ, chapitre C-27.1) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 48-2002 de la Municipalité de Lac-au-Saumon a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que la municipalité désire autoriser et régir les éoliennes domestiques sur les terrains situés à l'extérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande visant à ce que le règlement contenant les dispositions prévues dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de n'a été reçue;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 223-2022 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Mme Chantale Gagné, maire-suppléant dépose le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Des questions sont adressées au conseil portant sur les sujets suivants :

- Photo qui a été enlevée dans le parc du Centenaire (recherche et solidification des attaches);
- Projet de la rue du Noviciat (sens unique et trottoir); dépôt d'une pétition de 149 noms s'opposant au projet;
- Demande que la municipalité communique davantage les projets et décisions du conseil dans le journal de la municipalité;
- Correction du pavage effectuée par l'entrepreneur général dans le rang des Pionniers;
- Demande qu'il y ait un micro sur la table du conseil ou que le directeur général parle plus fort.

2022-11-261 NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, et unanimement résolu de nommer M. Christian Rivard au poste de directeur général, greffier-trésorier de la municipalité de Lac-au-Saumon.

D'approuver le contrat de travail à intervenir entre la municipalité et M. Rivard et d'autoriser M. Gérard Grenier, maire, à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Lac-au-saumon.

Que M. Christian Rivard soit autorisé à signer les effets bancaires et tout autre document officiel de la Municipalité de Lac-au-Saumon en plus des autres personnes déjà autorisées à le faire, soit Gerard Grenier, Nathalie Le Bescond et Chantale Gagné.

Que M. Christian Rivard soit autorisé comme signataire et administrateur principal des cartes Visa et du compte Accès D de la municipalité.

ADOPTÉE

2022-11-262 NOMINATION DE M. MARIO LAVOIE COMME CONSEILLER À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu

de nommer M. Mario Lavoie, à titre de conseiller à la direction générale de la municipalité de Lac-au-Saumon, dont le mandat principal est d'assister le nouveau directeur général dans la prise en charge de ses fonctions, notamment dans la préparation du budget 2023 de la municipalité et de lui offrir le mentorat nécessaire dans l'apprentissage des différentes fonctions d'un directeur général greffier-trésorier.

Les modalités du contrat de travail conclu entre M. Mario Lavoie et la municipalité de Lac-au-Saumon, relatif à sa nomination comme directeur général par intérim, demeurent les mêmes en faisant les adaptations nécessaires quant au mandat qui lui est confié.

ADOPTÉE

2022-11-263 AMÉNAGEMENT DE ZONES POUR AINÉ(E)S DANS LE PARC PLEIN SOLEIL ET LE PARC DU CENTENAIRE - REDDITION DE COMPTE - PRIMADA

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu d'autoriser la présentation de la reddition de comptes relative au projet « Aménagement de zones pour ainé(e)s dans le parc Plein Soleil et le parc du Centenaire » ainsi que la réclamation de la subvention dans le cadre du programme d'infrastructures Municipalités Amies des Aînées (PRIMADA).

D'autoriser M. Christian Rivard, directeur général, à signer les documents relatifs à la reddition de comptes.

ADOPTÉE

2022-11-264 **ALIMENTATION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE PARC PARENT – DÉCOMPTE DES COÛTS N° 11**

Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et résolu unanimement :

D'autoriser le paiement du décompte #11, relatif au projet d'alimentation et distribution en eau du Parc Parent au montant de 32181.25 \$, taxes incluses, à Excavation Léon Chouinard.

D'effectuer le paiement du décompte # 11 à même les règlements d'emprunt numéro 169-2017.

ADOPTÉE

2022-11-265 **RANG DES PIONNIERS (PHASE 1) - LIBÉRATION D'UNE RETENUE TEMPORAIRE ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller et unanimement résolu

D'approuver la réception définitive des travaux relatifs au projet Reconstruction partielle de rang des Pionniers (7.3-7057-18-17) et de verser à l'entrepreneur général, Les entreprises L. Michaud et Fils (1982) Inc., la somme de 161 689.59 \$, taxes incluses.

D'approuver la libération de la retenue temporaire suite aux travaux correctifs réalisés par l'entrepreneur général pour corriger une déficience et de verser à l'entrepreneur général, Les entreprises L. Michaud et Fils (1982) Inc., la somme de 7 909.00, taxes incluses.

ADOPTÉE

2022-11-266 **PROJET DE SERRES NORDIQUES 365 - ENTENTE INTERMUNICIPALE ALBERTVILLE, CAUSAPSCAL ET LAC-AU-SAUMON**

Il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et unanimement résolu d'approuver les termes de l'entente intermunicipale entre les municipalités d'Albertville, de Causapscale et de Lac-au-Saumon relative à la construction et à coordination de 3 serres éducatives souterraines portant le nom de Serres Nordiques 365.

D'autoriser M. Gérard Grenier, maire, et M. Christian Rivard, directeur général, à signer ladite entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité de Lac-au-Saumon.

ADOPTÉE

2022-11-267 **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – LOTS 3 413 956 et 3 413 496**

Considérant qu'une demande d'aliénation est adressée à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) concernant les lots 3 413 956 et 3 413 496 ;

Considérant que la demande consiste à obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour détacher le lot 3 413 956 du lot 3 413 496 qui appartiennent à la même unité d'évaluation et au même propriétaire, afin de permettre à l'acquéreur (demandeur) d'avoir accès au chemin public, soit le rang des Pionniers, pour faciliter le transport du bois provenant de l'exploitation forestière sur le lot contigu, dont le numéro est 3 413 510, appartenant au demandeur pour une partie indivise ;

Considérant que le potentiel agricole des lots 3 413 956 et 3 413 496 est classé 2-7X 3-3T / 5-t et que les lots avoisinants sont classés 5-T / 3-5T 5-3TR 2-2X ;

Considérant que les possibilités d'utilisations du lot à des fins agricole demeure inchangées ;

Considérant que le résiduel est suffisant pour la continuité de l'agriculture et que l'autorisation n'a pas d'impact négatif sur les activités agricoles existante ainsi que pour la possibilité d'utilisation des lots avoisinants ;

Considérant les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

Considérant la nature de la demande il n'y a pas d'autres emplacements pour celle-ci de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture ;

Considérant que la demande n'affecte pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ainsi que l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région ;

Considérant que l'effet sur le développement économique de la région sera de faciliter l'exploitation sylvicole

Considérant que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur à la municipalité de Lac-au-Saumon ;

En conséquence, Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu que le conseil municipal de Lac-au-Saumon appuie la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ visant à détacher le lot 3 413 956 du lot 3 413 496 qui appartiennent à la même unité d'évaluation et au même propriétaire, afin de permettre à l'acquéreur (demandeur) d'avoir accès au chemin public, soit le rang des Pionniers, pour faciliter le transport du bois provenant de l'exploitation forestière sur le lot contigu, dont le numéro est 3 413 510, appartenant au demandeur pour une partie indivise

ADOPTÉE

Note : Mme Valérie Simard, conseillère, déclare qu'elle se retire de la décision du conseil concernant cette résolution pour le motif d'un potentiel conflit d'intérêt.

2022-11-268 OMH – APPROBATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2022

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, et unanimement résolu d'approuver la révision du budget 2022 de l'office municipal d'habitation (OMH) de La Matapédia déposée en date du 4 octobre 2022.

ADOPTÉE

2022-11-269 PERMIS DE LOTISSEMENT POUR LA MODIFICATION DU TRACÉ DU CHEMIN DES HUARDS (CHEMIN PRIVÉ)

Il est proposé par M. Alain Fradette, conseillère, et unanimement résolu d'approuver le permis de lotissement relatif au changement de l'emprise du chemin des Huards dont le numéro de lot projeté est le 6 468 377, cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2022-11-270 APPEL D'OFFRES REGROUPÉ POUR LES TRAVAUX DE SCCELLEMENT DES FISSURES, LE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ ET LE LIGNAGE SUR LES RUES ET CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseiller, et unanimement résolu d'informer la MRC de La Matapédia de l'intérêt de la municipalité de Lac-au-Saumon à participer à l'appel d'offres regroupé pour les travaux de scellement des fissures, de rapiéçage mécanisé et de lignage sur les rues et chemins de la municipalité en 2023.

ADOPTÉE

2022-11-271 CORRECTION DU DRAINAGE AU TERRAIN DE BALLE MOLLE

Il est proposé par M. Alain Fradette, conseillère, et unanimement résolu d'autoriser les travaux de correction du drainage au terrain de balle-molle qui consistent à prolonger la conduite d'égout pluvial à proximité sur une longueur d'environ 70 mètres et des autres travaux accessoires; ces travaux sont estimés à 38 488 \$, taxes nettes, et seront financés par le budget du projet du terrain de balle molle.

ADOPTÉE

2022-11-272 MODULE POUR GLISSADES DANS LE PARC DU CENTENAIRE

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseillère, et unanimement résolu d'accepter la proposition de Construction 19 (9441-0891 Québec Inc.) pour la construction d'un module pour glissades dans le parc du Centenaire pour la somme de 5 000 \$, plus taxes. Cette dépense sera financée par le budget du projet de terrain de balle-molle et module de jeux.

ADOPTÉE

Note : Mme Valérie Simard, conseillère, déclare qu'elle se retire de la décision du conseil concernant cette résolution pour le motif d'un potentiel conflit d'intérêt.

2022-11-273 BIBLIO DU BAS-ST-LAURENT – COTISATION ANNUELLE 2023-2024

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu d'approuver la cotisation annuelle 2023-2024 du réseau Biblio du Bas-St-Laurent pour l'adhésion de la municipalité de Lac-au-Saumon à ce réseau.

ADOPTÉE

2022-11-274 AUTORISATION POUR DES PONTS PAYANTS - GUIGNOLÉE 2022

Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu d'autoriser la tenue de ponts payants dans le cadre de la Guignolée qui aura lieu le 1^{er} décembre 2022 aux endroits suivants :

- Intersection des chemins du rang Didier et St-Edmond
- Intersection des chemins St-Edmond et du Pont (secteur Somival).

ADOPTÉE

**2022-11-275 FACTURE CONSTRUCTION D'ÉQUERRE – GARAGE-ENTREPÔT
DANS LE PARC DU CENTENAIRE**

Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu d'approuver la facture No 939 de Construction d'Équerre pour la construction d'un garage-entrepôt dans le Parc du Centenaire au coût de 39 666.38 \$, taxes incluses.

De financer cette dépense par l'enveloppe financière obtenue par la municipalité du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTÉE

**2022-11-276 DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL POUR L'ADOPTION DU
BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu de fixer au 20 décembre 2022 à 19h00, la date de la séance du conseil municipal qui portera uniquement sur l'adoption du budget 2023 et du programme des dépenses en immobilisation de la municipalité de Lac-au-Saumon.

ADOPTÉE

RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font le point sur les projets et dossiers en cours des différents comités sur lesquels ils sont impliqués.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 minutes)

- Coûts pour la municipalité du parc de la lace de l'Acadie et du projet des serres nordiques.
- Possibilité d'accumuler la neige sur le terrain du bureau municipal provenant du terrain du pavillon Bouillon pour l'hiver 2022-2023.
- Contribution de la municipalité à l'office municipal d'habitation (OMH).
- Pavage de la Véloroute dans le parc du centenaire (sans aucune contribution financière de la municipalité).

2022-11-277 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, et unanimement résolu de lever la séance à 21h15.

ADOPTÉE

Gérard Grenier
Maire

Christian Rivard
Directeur général

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.